Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260331-DELIB20260309-DE

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h40), Cyril RIBET (arrivé à 19h38), Éric SIMON, Edith PERROQUIN

Absents excusés : Solène HAMELIN
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Denis GOUPIL

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

OBJET
Désignation des délégués « SDE22 » Délibération n° 2026-03-09

Le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22) est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.
La composition des instances doit être renouvelée à chaque nouvelle mandature municipale.
Les communes et EPCI vont devoir désigner des représentants au SDE22 à l'issue des élections municipales. Leur nombre est fixé par les statuts du SDE22.

Les désignations au Comité Syndical se font en trois étapes :

- Dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués ;
- Puis, les délégués des communes sont réunis par « collège énergie » pour élire les 37 membres du Comité Syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du Comité Syndical ;
- Et enfin, lors de la séance d'installation du Comité Syndical du 19 juin 2026 à 10h00, les 48 membres éliront le Président et les Vice-Présidents

Mme le Maire informe qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés au sein de notre collectivité, qui feront ensuite partie du collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe dont 6 délégués seront élus au Comité Syndical du SDE22.

Décision :
À l'unanimité, le conseil municipal désigne comme :

- **Représentant titulaire : Denis GOUPIL**
- **Représentant suppléant : Clément BRIZARD**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260331-DELIB20260309-DE

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Denis GOUPIL

Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 19/03/2026